



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Seconde programmation 2026 du Contrat de Ville (CDV)

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 34

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAIZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2023.1312 du 28 décembre 2023 modifiant le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels QPV Bastia Mezzana et Bastia Meridionale;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la Transition écologique et cohésion des territoires du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville du 31 août 2023 ;

Vu la délibération de la commune de Bastia n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de la commune de Bastia n° 2024/MARS/01/06 en date du 14 mars 2024 approuvant le contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2024-2030 et définissant le document- cadre ;

Vu la délibération de la commune de Bastia n°2026/01/FEV/22 du 12 février 2026 portant Approbation du versement d'un acompte aux actions bénéficiant d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) au titre de la programmation 2026 du contrat de ville de l'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération de la commune de Bastia n°2026/02/AVR/20 du 30 avril 2026 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville ;

Vu le contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia signé le 9 septembre 2024 ;

Vu l'avenant au contrat de ville en date du 17 mars 2026 ;

Vu l'appel à projets lancé le 15 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant les 55 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et ayant ont fait l'objet d'une première programmation 2026 ;

Considérant un montant total d'action de 1 721 577 euros et une subvention par la ville de 234 347 euros ;

Considérant que certains projets nécessitaient des compléments (précisions, recadrages, bilans des actions menées en 2025 ...) ou devaient faire l'objet d'un arbitrage partenarial, les compléments et précisions ayant depuis été obtenus, une seconde programmation comportant 7 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être ainsi proposée ;

Considérant qu'une action de cette seconde programmation bénéficiant d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) a fait l'objet d'une validation pour bénéficier d'une avance de 50 % pour l'année 2026 ;

Considérant les actions cofinancées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation du Contrat de Ville pour l'année 2026 ;

Considérant que cette seconde programmation est prévue pour être la dernière de l'exercice 2026 aboutissant à une programmation globale pour la ville de 62 actions représentant un montant total de 2 095 303 euros et une participation de la ville à hauteur de 257 737 euros.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** les actions relatives à la seconde programmation du Contrat de Ville pour l'année 2026 telles que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** le coût des 7 actions financées sur cette seconde programmation à hauteur de 373 726 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 7 actions à hauteur de 23 390 euros ;

		coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la Ville	CPO
PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION		ville	CAB	Etat		

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX							
Les transitions							
EMAHO	l'aventura	16 060			13 500	5 250	

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN DANS NOS QUARTIERS							
Favoriser les relations humaines dans un espace partagé							
OPRA	Faire quartier	9 240			2 340	2 340	
Les Restaurants du Cœur	Renforcement des liens sociaux	10 000	2 800		3 500	2 800	24-26

ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS LEURS DROITS ET L'EMANCIPATION							
Favoriser l'accès aux équipements et structures, à l'offre du territoire							
Mouvement artistique	LEKTOS	5 600			5 600	1 000	
Una Volta	Una volta hors les murs	16 350	4 000		8 000	2 000	
Favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire							
L'ESCA	Atelier de lecture	10 000			9 900	4 000	

AGIR SUR L'EMPLOI ET LA COHESION ECONOMIQUE							
Accompagner vers l'emploi							
Isatis	ACI Inst'all toit	306 476	6 000	12 000	9 000	6 000	

Total des deux programmations du CDV 2024		373 726	12 800	12 000	51 840	23 390	
---	--	---------	--------	--------	--------	--------	--

Article 3 :

- **Précise** que les crédits correspondants ayant été inscrits au budget primitif 2026 de la Ville de Bastia au compte 6574 rubrique 824.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et des montants de subventions alloués dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.